

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,

EXCUSES : L. GAUDE (Pouvoir à S. VALLON), A. TOSTI (Pouvoir à R. TARTREAU)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Sylvain VALLON

Convocation du 25 juin 2026

OBJET : CULTURE
TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2026/2027

Madame Jennifer Sicard, conseillère déléguée à la Culture explique que la programmation culturelle de la commune de Saint-Paul de Varces nécessite que le conseil municipal détermine les tarifs des billets d'entrée aux événements culturels de la prochaine saison.

Le but de la programmation est de proposer à un public adulte et enfant un accès au spectacle vivant sous toutes ses formes, avec des genres et des esthétiques différents, alliant divertissement et réflexion.

Les tarifs sont en cohérence avec ceux pratiqués dans la métropole.

Tarif A : plein tarif 12€

Tarif B : tarif réduit 5€

Le tarif réduit s'applique, sur présentation d'une pièce justificative, aux étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap et jeunes de 12 à 18 ans.

Tarif C : gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Les tarifs de chaque événement sont fixés selon ces conditions (sauf le concert du 26 septembre et la représentation de théâtre du 13 novembre 2026 où les billetteries seront gérées par les associations ou compagnie de théâtre).

Sur le rapport de Madame Jennifer Sicard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.

- Approuve les tarifs de la saison culturelle 2026-2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,

Cécile CURTET



Le Secrétaire,

Sylvain VALLON

DETAIL DES VOTES :

- POUR : J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, A. TOSTI, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,
- CONTRE : D. BONZY
- ABSTENTION :